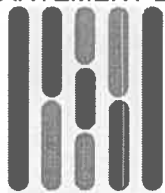


REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT EURE



VILLE DU NEUBOURG

DÉLIBÉRATION n° DCM-2026-39

**Subvention pour une sortie pédagogique
Ecole Jean Moulin**

Date de la séance : 13 avril 2026	A l'unanimité
Date de convocation : 07 avril 2026	
Nombre de conseillers en exercice : 27	
Membres présents : 22	
Nombre de votants : 24	

Présents : Mme Isabelle VAUQUELIN Maire ; M. Arnaud CHEUX, Mme Marie-Noëlle CHEVALIER, M. Francis BRONNAZ, Mme Anita LE MERRER, Mme Isabelle AMEYE, Maire adjoints ; M. Jean LEFEBVRE, Mme Claire LAPOIRIE, M. Pierrick BOURDIN, Mme Christine FOSSARD, Mme Isabel COUDRAY, M. Philippe DELAUNAY, Mme Martine BAARS, Mme Marie HEUGHEBAERT, Mme Caroline BLAIN, M. Loïc CABOT, M. Gérard SEURON, M. Benjamin MAUGY, Mme Laure BÉNARD, Mme Carole ANCEL, M. Jean-Baptiste MARCHAND, M. Ludovic RENAULT.

Absents excusés ayant donné pouvoir : M. Edouard DETAILLE pouvoir à M. Francis BRONNAZ ;
M. Tony FIQUET pouvoir à Mme Isabelle VAUQUELIN.

Absents excusés : M. Éric PETIT, M. Gilles BARBIER, Mme Marylin CHAPELLE.

Secrétaire de séance : Mme Caroline BLAIN.

L'équipe enseignante de l'école Jean Moulin envisage une sortie pédagogique les 23 et 30 juin 2026 à Biotropica. Le coût de cette sortie scolaire est de 2 662 €. La commune est sollicitée pour aider au financement de cette sortie scolaire.

VU le Code général des collectivités territoriales ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de LE NEUBOURG :

- décide d'attribuer une subvention de 990 € pour la sortie pédagogique de l'école Jean Moulin.
- précise que la dépense en résultant sera réglée sur les crédits ouverts à cet effet au budget de la ville.
- donne pouvoir à Madame le Maire ou à un Maire Adjoint Délégué pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.

Fait à LE NEUBOURG, le 14 avril 2026,

La présente délibération sera inscrite au registre des délibérations de la commune et transmise au représentant de l'Etat

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif sis 53 avenue Gustave FLAUBERT 76000 ROUEN, dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site de la commune www.leneubourg.fr

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyens, accessible par le site www.telerecours.fr

Le Maire,

Isabelle VAUQUELIN



La secrétaire,

Caroline BLAIN